

4 déc.
2013**FORMATEURS PREMIER ET SECOND DEGRÉS**

La seconde version des fiches « formateurs premier et second degrés » a le mérite de faire clairement apparaître que les missions de formation initiale et continue qui seront confiées à ces personnels sont communes aux premier et second degrés.

Mais, au-delà de cette amélioration, nous ne trouvons pas de réponse à notre principale préoccupation : **pour le Sgen-CFDT, les professeurs formateurs doivent devenir l'une des clés de la réussite du projet de formation qui a conduit à la création des ESPE.**

Leur intervention partagée entre l'exercice du métier dans leurs écoles ou établissements, et leur participation à la formation professionnelle de leurs futurs collègues, ne peut être définie et organisée que par une « co-tutelle » des ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur.

La définition détaillée des missions relevant du tutorat des étudiants et stagiaires préfigure un **empilement de dispositifs inutilement complexe** :

- les formateurs du 1^{er} degré seront d'abord tuteurs ; ceux du 2nd degré pourront l'être ponctuellement, mais ils seront d'abord chargés de la formation et de l'animation du réseau de leurs collègues tuteurs ;
- à cette première « hiérarchie » s'ajoutera l'étage des « maîtres d'accueil temporaire » du 1^{er} degré ;
- enfin, plusieurs catégories de tutorat seront distinguées, selon que le public visé est stagiaire, étudiant, EAP (emploi d'avenir professeur).

À l'inverse, les fiches restent très discrètes sur les modalités de **participation des professeurs formateurs à des équipes pluri-professionnelles d'encadrement des MEEF** au sein des ESPE. Cette participation est tout juste évoquée, sans précision ni sur les modalités de recrutement, ni sur le calcul du service partagé.

Comme il l'a rappelé lors des deux réunions du groupe de travail, le Sgen-CFDT refuse d'opposer « formation universitaire » et « formation professionnelle ». **La formation des personnels d'éducation et d'enseignement doit intégrer et non opposer les dimensions académique et professionnelle. C'est l'affirmation de cette ambition par les deux ministères qui nous a conduit à soutenir la création des ESPE.** Il faut maintenant créer les conditions de la mise en oeuvre de ce projet ambitieux.